

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 janvier 2009
Français
Original : anglais

**Commission de consolidation de la paix
Troisième session****Lettre datée du 7 janvier 2009, adressée au Représentant
permanent de la Belgique auprès de l'Organisation
des Nations Unies par le Président de la Commission
de consolidation de la paix**

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 5 janvier 2009, dans laquelle vous indiquiez que la Belgique souhaitait participer aux formations Burundi et République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix.

J'ai le plaisir de vous informer que la demande formulée dans la lettre susmentionnée n'a rencontré aucune objection de la part des membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix. La Belgique est donc invitée à participer à toutes les réunions futures des formations Burundi et République centrafricaine de la Commission, conformément au paragraphe 7 b) de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et à la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité.

Le Président
(*Signé*) Yukio **Takasu**

